

CANADA
Province de Québec
Ville de Thetford Mines

Le 2 février 2015

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 2 février 2015 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Jean-François Morissette
Michel Verreault	Denise P. Bergeron
Jean-François Delisle	Hélène Martin
Marco Tanguay	Yves Bergeron
François Madore	Daniel Poudrier

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, René Soucy, ing. et la greffière, Edith Girard.

1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION

2 - ORDRE DU JOUR

2.1- Adoption de l'ordre du jour
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault;
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin ;

2015-26TM

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit accepté en retirant le point suivant :

- 5.1 Demande de modification au tarif par Transport adapté de la région de Thetford inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PUBLIQUES

3.1- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2015
ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2015;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

2015-27TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier;
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore ;

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2015 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1-
Adoption des
procès-verbaux
des 19 et 26
janvier 2015 de la
Commission
permanente

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la Commission permanente du Conseil des 19 et 26 janvier 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron;
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore ;

2015-28TM

ET RÉSOLU :

QUE soient adoptés les procès-verbaux des 19 et 26 janvier de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines et dans lesquels les résolutions adoptées sont valables comme si au long récitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - CONSEIL MUNICIPAL

5.1-
Transport adapté
de la région de
Thetford inc. -
Nominations

ATTENDU la politique d'admissibilité au transport adapté du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QU'il est nécessaire de renouveler le mandat accordé aux membres du comité d'admission au transport adapté à tous les deux ans;

2015-29TM

ATTENDU la demande formulée par l'organisme Transport adapté de la région de Thetford;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 26 janvier 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron;
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle ;

ET RÉSOLU :

QUE madame Brigitte Dostie soit désignée membre du Comité d'admission au transport adapté à titre d'officier délégué à l'admission;

QUE monsieur Marc Gagné soit désigné membre substitut pour le même comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 - RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

7 - GESTION DU TERRITOIRE

7.1-
Demande générale
pour la propriété
située au 5168,
avenue du Collège
(2015-002)

ATTENDU QU'une demande générale portant le numéro 2015-002 concernant la propriété située au 5168, avenue du Collège a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande consiste à autoriser la construction d'un garage détaché avant la construction du bâtiment principal;

2015-30TM

ATTENDU l'avis favorable conditionnel du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 26 janvier 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier;
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette ;

ET RÉSOLU :

QUE la demande générale portant le numéro 2015-002 soit acceptée à la condition que la construction du bâtiment principal soit débutée au plus tard au printemps 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2-
Projet de
résolution
autorisant un
projet particulier
au 904, rue
Mooney Ouest

2015-31TM

ATTENDU la demande d'autorisation d'un projet particulier de transformation de l'église United Church en habitation unifamiliale au 904, rue Mooney Ouest;

ATTENDU QUE l'approbation de ce projet est assujettie au Règlement numéro 157 sur les projets particuliers;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères relatifs au Règlement sur les projets particuliers;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 26 janvier 2015;

ATTENDU QUE le défaut de remplir toute condition imposée entraînera l'annulation de l'autorisation de réaliser le projet particulier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette;
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault ;

ET RÉSOLU :

QUE le premier projet de résolution autorisant un projet particulier de transformation de l'église United Church en maison unifamiliale isolée au 904, rue Mooney Ouest portant le numéro 2015-04-PPCMOI soit adopté aux conditions suivantes :

- conserver le carrelage d'origine des fenêtres et remplacer celui brisé ou disparu par un carrelage identique ou similaire;
- conserver le revêtement en tuiles d'amiante et remplacer celles qui sont brisées ou disparues par des tuiles identiques ou similaires;
- conserver la même teinte pour le revêtement extérieur;
- conserver la même volumétrie du bâtiment pour la façade avant et les deux façades latérales;
- conserver les ouvertures en forme ogive, notamment sur la façade avant;
- conserver la toiture à deux versants;

QUE ce projet de résolution soit soumis à une consultation publique quant à son

objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le lundi 2 mars 2015 à 20 h, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3-
Projet de
résolution
autorisant un
projet particulier
au 202, rue
Belleau

ATTENDU la demande d'autorisation d'un projet particulier de transformation d'une habitation bifamiliale en habitation multifamiliale isolée de 3 logements au 202, rue Belleau présentée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'approbation de ce projet est assujettie aux dispositions du Règlement numéro 157 sur les projets particuliers;

2015-32TM

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères relatifs au Règlement sur les projets particuliers;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 15 décembre 2014;

ATTENDU QUE le défaut de remplir toute condition imposée entraînera l'annulation de l'autorisation de réaliser le projet particulier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault;
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay ;

ET RÉSOLU :

QUE le premier projet de résolution autorisant un projet particulier de transformation de l'habitation bifamiliale isolée en habitation multifamiliale isolée de trois logements portant le numéro 2015-03-PPCMOI soit adopté aux conditions suivantes :

- la volumétrie actuelle du bâtiment devra être conservée;
- le nombre actuel de cases de stationnement hors rue devra être conservé;

QUE ce projet de résolution soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le lundi 2 mars 2015 à 20 h, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SOUMISSIONS / PROPOSITIONS

8.1-
Octroi d'un contrat
d'estimation en
construction

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour le mandat d'estimation en construction d'édifices neufs dans le cadre du projet d'implantation d'un centre de congrès;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

2015-33TM

Soumissionnaires	Montant
Devimo inc.	6 972,00 \$
GLT + inc.	7 992,40 \$
FDP Économiste de la construction et gestion de projets	8 390,20 \$
Macogep inc.	9 540,60 \$
WSP Canada inc.	10 040,80 \$
LCO Consultants en construction et gestion inc.	11 060,80 \$
Strategia Conseil inc.	11 380,00 \$
Groupe Altus Limitée	11 700,00 \$
Tetra Tech QB inc.	12 240,00 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 26 janvier 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle;
 APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin ;

ET RÉSOLU :

QUE pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie le mandat d'estimation en construction à la firme **Devimo inc.**, selon les prix unitaires déposés et pour un montant estimé de 6 972 \$, taxes applicables en sus, le tout payable à même les fonds généraux de l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - SOUTIEN AUX ORGANISMES

10 - COUR MUNICIPALE

11 - DIRECTION GÉNÉRALE

12 - RESSOURCES HUMAINES

12.1-
 Embauche de M.
 Pier-Luc Marcoux
 à titre d'employé
 régulier sur appel

2015-34TM

ATTENDU l'article 5.06 de la convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des employés municipaux de Thetford Mines prévoyant le statut de régulier sur appel après 3000 heures effectivement travaillées au service de la Ville;

ATTENDU le rapport d'évaluation de monsieur Pier-Luc Marcoux par les responsables concernés;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 12 janvier 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore;
 APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier ;

ET RÉSOLU :

QUE le statut d'employé régulier sur appel de monsieur Pier-Luc Marcoux soit confirmé à compter du 12 janvier 2015, au poste de journalier à la Division voirie et aqueduc du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 -

RESSOURCES FINANCIÈRES

13.1-
Obligations de
courte échéance

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin;
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault ;

ET RÉSOLU :

2015-35TM

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 930 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 127, 174, 189, 208, 252, 258 259, 291, 293 et 231, la Ville de Thetford Mines émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 18 février 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 259 et 293, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2-
Prolongation de
délai d'émission

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

2015-36TM

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines aura le 2 février 2015, un montant de 3 930 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 6 500 000 \$, pour une période de 5 ans, 10 ans et 15 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 127, 174, 189, 208, 252, 258, 259 291, 293 et 231;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 18 février 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault;
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron ;

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines emprunte 3 930 000 \$ par obligation en renouvellement d'une émission d'obligations, **pour un terme additionnel de 16 jours** au terme original des règlements d'emprunt numéros 127, 174, 189, 208, 252, 258, 259, 291, 293 et 231.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3-
Adjudication d'une
émission
d'obligation

2015-37TM

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 127, 174, 189, 208, 252, 258, 259, 291, 293 et 231, la Ville de Thetford Mines souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 18 février 2015, au montant de 3 930 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Thetford Mines a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.				
Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
99,36200	600 000 \$	1,30 %	2016	1.79964 %
	617 000 \$	1,40 %	2017	
	634 000 \$	1,50 %	2018	
	651 000 \$	1,60 %	2019	
	1 428 000 \$	1,70 %	2020	

MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.				
Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
99,10400	600 000 \$	1,25 %	2016	1.80657 %
	617 000 \$	1,30 %	2017	
	634 000 \$	1,40 %	2018	
	651 000 \$	1,50 %	2019	
	1 428 000 \$	1,65 %	2020	

MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION				
Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
99,19000	600 000 \$	1,25 %	2016	1.89789 %
	617 000 \$	1,35 %	2017	
	634 000 \$	1,50 %	2018	
	651 000 \$	1,60 %	2019	
	1 428 000 \$	1,80 %	2020	

VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.				
Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
99,15400	600 000 \$	1,35 %	2016	1.91819 %
	617 000 \$	1,40 %	2017	
	634 000 \$	1,50 %	2018	
	651 000 \$	1,60 %	2019	
	1 428 000 \$	1,80 %	2020	

VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.				
Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
98,78700	600 000 \$	1,30 %	2016	1.97556 %
	617 000 \$	1,40 %	2017	
	634 000 \$	1,50 %	2018	
	651 000 \$	1,60 %	2019	
	1 428 000 \$	1,70 %	2020	

ATTENDU QUE l'offre provenant de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. s'est avérée la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron;
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette ;

ET RÉSOLU :

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 930 000 \$ de la Ville de Thetford Mines soit adjugée à FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.4-
Concordance
d'émission
d'obligations

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Thetford Mines souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 3 930 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
127	165 200 \$
174	49 600 \$
189	27 500 \$
208	38 500 \$
252	165 200 \$
258	68 800 \$
259	526 800 \$
291	234 000 \$
293	672 000 \$
231	991 200 \$
231	991 200 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle;
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron ;

ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au

2015-38TM

montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 930 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 18 février 2015;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DE LA REGION DE THETFORD
300, BOUL. FRONTENAC EST
THETFORD MINES, QC
G6G 7M8

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 18 février et le 18 août de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Thetford Mines, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - **GREFFE**

15 - **SÛRETÉ MUNICIPALE**

16 - **SÉCURITÉ INCENDIE**

16.1-
Demande d'aide
financière pour la
formation des
pompiers à temps
partiel

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les

2015-39TM

habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines prévoit la formation de 8 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Appalaches en conformité avec l'article 6 du Programme.

ATTENDU la recommandation du Service de la sécurité incendie;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 26 janvier 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle;
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault ;

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique;

QUE cette demande soit transmise à la MRC des Appalaches;

QUE le directeur du Service de la sécurité incendie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, tous les documents requis par le ministère qui concernent la demande d'aide financière et l'application du programme visés par la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.1-
Demande de CA et
engagement -
Construction d'un
muret de
protection de la
rivière Bécancour
2015

2015-40TM

ATTENDU la nécessité d'adopter une résolution pour chaque projet requérant une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU que cette résolution doit aussi confirmer l'engagement de la Ville de Thetford Mines à soumettre au MDDELCC, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur confirmant que les travaux réalisés sont conformes à l'autorisation accordée par le ministère pour le projet;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 19 janvier 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron;
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin ;

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Daniel Cyr, ingénieur, soit autorisé à déposer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, la demande pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour le projet de construction d'un muret de protection de la rivière Bécancour (phase 2015) auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

QUE la Ville confirme son engagement à soumettre à ce même ministère, lorsque les travaux autorisés par celui-ci dans le cadre du projet auront été complétés, une attestation signée par un ingénieur confirmant que les travaux qui ont été réalisés sont conformes à l'autorisation accordée par le ministère pour le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18 -

URBANISME

19 -

LOISIRS ET CULTURE

20 -

LÉGISLATION

20.1-
Adoption du
règlement n° 524
(projet n° 2014-
96-Z)

2015-41TM

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement n° 524 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 19 janvier 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette;
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay ;

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 524 intitulé « Règlement de concordance pour amender le règlement de zonage no 148 dans le but d'agrandir la zone résidentielle 2301R et

d'autoriser l'implantation d'entrepôts dans la zone 2212I » soit adopté, comme si au long récit et dont le texte intégral se trouve au tome 35 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2-
Adoption du
règlement
amendant le Plan
d'urbanisme -
Secteur
Appalaches (2015-
54-PU)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay;
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier ;

ET RÉSOLU :

QUE le **projet** de règlement pour amender le règlement sur le Plan d'urbanisme n° 147 dans le but de modifier les limites de certaines aires d'affectation dans le secteur Appalaches et le secteur de la rue Flintkote soit adopté et que le numéro 2015-54-PU lui soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le lundi 2 mars 2015, à 20 h, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3-
Adoption du projet
de règlement
amendant le
Règlement de
zonage - (2015-98-
Z)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault;
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore ;

ET RÉSOLU :

QUE le **projet** de règlement pour amender le Règlement de zonage n° 148 dans le but de modifier les limites de certaines zones dans le secteur Appalaches et le secteur de la rue Flintkote, soit adopté et que le numéro 2015-98-Z lui soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil, le lundi 2 mars 2015 à 20 h, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.4-
Avis de motion
(2015-98-Z)

La conseillère Josée Perreault donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté pour étude et adoption, le projet de règlement pour amender le Règlement de zonage n° 148 dans le but de modifier les limites de certaines zones dans le secteur Appalaches et le secteur de la rue Flintkote, le tout conformément aux dispositions du projet de règlement n° 2015-98-Z.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.5-
Avis de motion
(2015-54-PU)

Le conseiller Michel Verreault donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, le projet de règlement pour amender le Plan d'urbanisme n°147 dans le but de modifier les limites de certaines aires d'affectation dans le secteur Appalaches et le secteur de la rue Flintkote, le tout conformément aux dispositions du projet de règlement n° 2015-54-PU.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.6-
Avis de motion
(bâtiments et
parcs)

La conseillère Denise P. Bergeron donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt pour des projets d'amélioration des bâtiments et des parcs, prévus pour 2015.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.7-
Avis de motion
(travaux de
pavage)

Le conseiller Jean-François Delisle donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de pavage et de réfection du réseau routier, prévus pour 2015.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.8-
Avis de motion
(infrastructures)

La conseillère Hélène Martin donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt pour des projets d'infrastructures, prévus pour 2015.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.9-
Avis de motion
(diffuseur d'air
STEP)

Le conseiller Marco Tanguay donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt pour le remplacement des diffuseurs d'air à la Station d'épuration des eaux usées, prévus pour 2015.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.10-
Avis de motion
(acquisition
d'équipements
motorisés)

Le conseiller Yves Bergeron donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt visant l'acquisition d'équipements motorisés, prévus pour 2015.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.11-
Avis de motion
(infrastructures rue
St-Georges,
réfection murs
rivière Bécancour)

Le conseiller François Madore donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux d'infrastructures sur la rue Saint-Georges, des travaux de réfection des murs sur les rives de la rivière Bécancour, l'élaboration d'un plan d'action pour l'amélioration du centre-ville et une étude afin d'améliorer les méthodes de travail, prévus pour 2015.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.12-
Avis de motion -
Prélèvement des
eaux et leur
protection

Le conseiller Daniel Poudrier donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil, sera présenté pour étude et adoption, un projet de règlement concernant le prélèvement des eaux et leur protection, qui remplacera le *Règlement numéro 143 concernant le captage des eaux souterraines*.

De plus, une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

21 -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond ensuite aux questions posées lors de séances précédentes :

- 1) Évolution du nombre d'employés cadres à la Ville.
- 2) Nombre d'éoliennes sur les terrains de la Ville.

Une période de questions a été tenue. Les sujets suivants ont été abordés :

- 1) Utilisation des tuiles d'amiante comme revêtement d'un bâtiment.
Réfection de muret de la rivière Bécancour.
Bonification de l'équipement du parc dans le secteur Pontbriand.
Pavage de la rue de l'Église.
Station d'épuration des eaux du secteur Pontbriand.
Travaux d'infrastructures sur la rue Saint-Georges.
Amélioration du secteur Black Lake.
- 2) Accès aux données détaillées du budget.

22 -

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et cette réunion se termine à 20h55.

Le tout respectueusement soumis.

La greffière, Edith Girard

Le maire, Marc-Alexandre Brousseau

EG/mcj